

AGGLOPOLE *Provence*

Communauté d'Agglomération



Salon - Etang de Berre - Durance

PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
AGGLOPOLE PROVENCE
12 DECEMBRE 2011

Séance à 18h30
Commune de Charleval
Centre socio culturel Avenue Louis Charmet

APPEL

Secrétaire de séance : M Sylvain BEAUME

❖ **Etaient présents à cette assemblée :**

Christophe AMALRIC; M. Serge ANDREONI; M. Maurice ANZEMPAMBER ; M. Régis BADINO ; M. Sylvain BEAUME ; M. Paul BERNARD ; Mme BLANC-PARDIGON ; M Jean Luc BORAUD ; M. Joël BREGUIER ; Mme Mireille BREMOND; M Alain BRIEUGNE ; M. Marc CAMPANA, M. Jean-Luc CHAVE; M. Victor CHIOSTRI, M. Bernard CONAND ; M. Daniel CONTE; M. Robert COSTE ; M. Michel CREON ; M. Daniel DE SIO ; M. Didier DEBARGE ; M. Guy DEGLIN ; Mme Martine ESCANUELA ; Mme. Michèle ESPERANDIEU ; M. Rémy FABRE ; M. Yves FABRE ; Mme Michèle FRANCOIS; M. Gérard FRISONI; Mme Rita GIACOBETTI; M. René GIMET; M. Jean-Pierre GUILLAUME ; M. Jean-Claude IMBERT ; M. Guy LARROCHE ; M. André LEONARD ; M. Richard LEROI; M. Jean LEVEQUE ; M. Yves LOMBARDO; M Jean Pierre MAGGI ; Mme Carméla MAGNALDI ; M. Gilles MASSOT ; M. Vincent MITRIDATI ; Mme Laurence MONET ; M. Pascal MONTECOT ; M. Henri MOUNET ; Mme Odette OUNANIAN ; M. Joseph PALMITESSA , M. Wolfgang PAULIN ; M. Charles PIRIS; M. Michel PROREL ; M. Christian RAPAUD; M. Alain REYRE ; M. Yves SANTIAGO ; Mme Corine SILVY; M. Michel STRAUDDO ; Mme Anne-Marie SURLES ; M. Michel TONON ; M. Georges VIRLOGEUX ; M. Yves WIGT.

❖ **Etaient représentés à cette assemblée :**

M. Patrick APPARICIO donne pouvoir à Mme. Michèle ESPERANDIEU
M. Jean-Claude CARLO donne pouvoir à M. Victor CHIOSTRI
Mme Eliane CIBOT donne pouvoir à M. Marc CAMPANA
Mme Florence CIRBEAU donne pouvoir à M. Rémy FABRE
M. Auguste COLOMB donne pouvoir à; M. André LEONARD
Mme Vanessa DAUTA-GAXOTTE donne pouvoir à M. Michel TONON
M. Jean-Claude FABRE donne pouvoir à M. Michel CREON
Mme Claude GIANNARELLI donne pouvoir à M. Jean LEVEQUE
Mme Violette GUEY donne pouvoir à M. Yves SANTIAGO
M Thierry GUIGUES donne pouvoir à Mme Anne-Marie SURLES
M. Olivier GUIROU donne pouvoir à Mme Corine SILVY
Mme Christelle JULLIAN-LATARD donne pouvoir à Vincent MITRIDATI
Mme Caroline JULLIEN donne pouvoir à Mme BLANC-PARDIGON
Mme Marcelle LOUCHE donne pouvoir à M. Marc CAMPANA
Mme Maguy MOUREN donne pouvoir à M. Jean-Pierre GUILLAUME
M. Henri OUDET donne pouvoir à Odette OUNANIAN
Mme Nicole SEGUIN donne pouvoir à M. René GIMET
M. Fernand SERRADIMIGNI donne pouvoir à M. Serge ANDREONI
M. Jacques SIBILLI donne pouvoir à M. Michel PROREL
M. Henri TRANCHECOSTE donne pouvoir à M. Alain REYRE
M Jean Pierre MAGGI donne pouvoir à M. Didier DEBARGE à partir de la question n°4
M. Jean-Luc CHAVE donne pouvoir à M. Michel STRAUDDO à partir de la question n°43

❖ **Etaient Absents :**

M. Henri PONS
M. Sauveur RIBATTI

❖ **N'était pas en exercice**

M. Raymond BARTOLINI

PREAMBULE

Monsieur Le Vice-Président, Yves WIGT, souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée pour le Conseil Communautaire se tenant au sein du centre socio culturel à Charleval.

Après appel des Délégués Communautaires par le secrétaire de séance, M. Sylvain Beaume, Le Président Michel TONON, ouvre la séance.

1. LE PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2011 EST VALIDE A L'UNANIMITE PAR LES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

En préambule, M. Le Président, informe les membres du Conseil Communautaire, que des compléments d'informations et rectifications ont été transmis aux Conseillers Communautaires, concernant les questions listées ci-dessous.

Les rapports distribués en séance annulent et remplacent ainsi les rapports transmis avec les convocations.

Plus précisément, concernant la question n°2 : désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres, et la question n°3 : désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public, il convient de préciser que M. Rémy ainsi que M. Yves FABRE ont démissionné de leurs fonctions.

Concernant :

- la question 16 : Rapport de Monsieur le Président - Délégation de service public pour la gestion de l'eau potable de la commune d'Eyguières
- la question 17 : Rapport de Monsieur le Président - Délégation de service public pour la gestion de l'assainissement collectif de la commune d'Eyguières
- la question 18 : Rapport de Monsieur le Président - Délégation de service public pour la gestion de l'eau potable de la commune de St Chamas
- la question 19 : Rapport de Monsieur le Président - Délégation de service public pour la gestion de l'assainissement collectif de la commune de St Chamas

M. Le Président indique que certains tarifs ont été rectifiés.

Enfin concernant la question 36: Natura 2000 « Garrigues de Lançon et chaines Alentour », la délibération est complétée comme suit :

Il est proposé au Conseil Communautaire:

- DE DECIDER que la Communauté d'Agglomération Agglopoie Provence se porte candidate à la mission de structure chargée de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 « Garrigues de Lançon et chaines alentour »,
- D'AUTORISER le Président à se porter candidat pour la présidence du COPIL
- D'AUTORISER le Président ou le Vice Président Délégué à signer tout document nécessaire à la réalisation et au suivi de ce dossier.

M. Le Vice Président, Gérard FRISONI, tient à informer l'Assemblée Délibérante, de sa récente démission de la présidence de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public. Cette tâche étant en effet très prenante, il a souhaité disposer de temps suffisant pour se consacrer pleinement à ses activités. Il remercie ainsi chaleureusement ses collègues pour la confiance qui lui a été accordée durant ces 3 dernières années. Aujourd'hui, c'est à M. Yves WIGT que revient l'honneur d'assurer cette mission si essentielle au fonctionnement de la collectivité.

M. Gérard FRISONI souligne par ailleurs que, durant le temps de cette délégation, tous les moyens nécessaires ont été mis en œuvre afin que les règles légales applicables aux marchés publics soient strictement respectées. A titre d'exemple, M. BLANC, Directeur général de la concurrence et des prix, était convoqué assistait à chaque réunion de commission, et ce afin d'assurer la plus grande transparence des procédures.

Il salue enfin le travail de qualité réalisé par le service des Marchés et de la Commande Publique, et plus particulièrement le concours de la Directrice Mme Maud GAUTIER.

2. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve les conditions de dépôt des listes proposées par le Président et ELIT à bulletins secrets par 70 VOTES POUR ET 2 VOTES BLANC, les membres de la Commission d'Appel d'Offres à savoir :

Membres titulaires de la CAO

- Paul BERNARD (Mallemort)
- Alain REYRE (Saint-Chamas)
- Martine ESCANUELA (Lançon)
- Sylvain BEAUME (Pélissanne)
- Henri MOUNET (Alleins)

Membres suppléants de la CAO

- Wolfgang PAULIN (Charleval)
- Christian RAPAUD (La Fare)
- Jean-Pierre GUILLAUME (Rognac)
- Carmela MAGNALDI (La Barben)
- Richard LEROI (Eyguières)

3. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve les conditions de dépôt des listes proposées par le Président et ELIT à bulletins secrets par 70 VOTES POUR ET 2 VOTES BLANC, les membres de la Commission de Délégation de Service Public, à savoir :

Membres titulaires de la CDSP

- Paul BERNARD (Mallemort)
- Alain REYRE (Saint-Chamas)
- Martine ESCANUELA (Lançon)
- Sylvain BEAUME (Pélissanne)
- Henri MOUNET (Alleins)

Membres suppléants de la CDSP

- Wolfgang PAULIN (Charleval)
- Christian RAPAUD (La Fare)
- Jean-Pierre GUILLAUME (Rognac)
- Carmela MAGNALDI (La Barben)
- Richard LEROI (Eyguières)

4. AUTORISATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2012

Après avoir entendu les développements et explications du 1^{ER} Vice Président, Serge ANDREONI, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'AUTORISER Le Président ou le Vice-Président délégué aux finances à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement concernant l'exercice 2012, avant le vote du Budget Primitif 2012, dans les limites susmentionnées.

5. DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu les développements et explications du 1^{ER} Vice Président, Serge ANDREONI, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2011 du Budget Principal

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	compte	fonction	
041	2315	01	install.mat et outill.techniques
			50 000,00
			041 Opérations patrimoniales (5)
			50 000,00
TOTAL			50 000,00
RECETTES			
Chapitre	compte	fonction	
13	1322	816	Subvention région
			72 000,00
13	1323	812	Subvention Département
			18 000,00
			13 Subventions d'investissement
			90 000,00
16	1641	01	Emprunts en euros
			-90 000,00
			16 Emprunts et dettes assimilées
			-90 000,00
041	2031		Frais d'études
			50 000,00
			041 Opérations patrimoniales (5)
			50 000,00
TOTAL			50 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	compte	fonction	
65	6574	815	Subventions de fonct aux ass. et org
			50 000,00
			65 Autres charges de gestion courante
			50 000,00
TOTAL			50 000,00
RECETTES			
Chapitre	compte	fonction	
7311	1	01	Rôles supplémentaires
			39 700,00
	7311	01	contributions directes
			1 000 000,00
	7323	01	FNGIR
			-2 376 900,00
			73 Impôts et taxes
			-1 337 200,00
	748313	01	DCRIP Dot compensation réforme TP
			687 200,00
	74833	01	Compensation au titre CET
			700 000,00
			74 Dotations
			1 387 200,00
TOTAL			50 000,00

- DIT que les crédits suffisant à l'opération sont inscrits au Budget Principal 2011.

6. DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu les développements et explications du 1^{ER} Vice Président, Serge ANDREONI, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2011 du Budget Annexe Assainissement

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre compte		
041	2315 Install.mat et outill.techniques	15 200,00
	041 Opérations patrimoniales (5)	15 200,00
	TOTAL	15 200,00
RECETTES		
13	13111 Agence de l'eau	795 000,00
13	1312 région	310,00
13	1313 Département	502 000,00
13	1314 Subvention équipement communes	70 000,00
13	1318 autres	70 000,00
13	1333 PAE	23 000,00
	13 Subventions d'équipement	1 460 310,00
16	1641 Emprunts en euros	-1 460 310,00
	16 Emprunts et dettes assimilées	-1 460 310,00
041	2031 Frais d'études	15 200,00
	041 Opérations patrimoniales (5)	15 200,00
	TOTAL	15 200,00

- DIT que les crédits suffisant à l'opération sont inscrits au Budget Annexe Assainissement 2011.

7. DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE EAU

Après avoir entendu les développements et explications du 1^{ER} Vice Président, Serge ANDREONI, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- APPROUVE la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2011 du Budget Annexe Eau

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre compte		
041	2315 Install.mat et outill. Techniques	23 000,00
	041 Opérations patrimoniales (5)	23 000,00
	TOTAL	23 000,00
RECETTES		
13	13111 Agence de l'eau	6 200,00
13	1312 région	
13	1313 Département	74 000,00
13	1314 Subvention équipement communes	69 000,00
13	1318 autres	63 000,00
13	1333 PAE	62 000,00
	13 Subventions d'équipement	274 200,00
16	1641 Emprunts en euros	-274 200,00
	16 Emprunts et dettes assimilées	-274 200,00
041	2031 Frais d'études	23 000,00
	041 Opérations patrimoniales (5)	23 000,00
	TOTAL	23 000,00

- DIT que les crédits suffisant à l'opération sont inscrits au Budget Annexe eau 2011

8. DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Après avoir entendu les développements et explications du 1^{ER} Vice Président, Serge ANDREONI, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- APPROUVE la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2011 du Budget Annexe Transport

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre compte		
014 ^r	739 Restitution versement transport	10 000,00
014	Atténuation de produits	10 000,00
67 ^r	6718 Autres charges	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00
TOTAL		20 000,00

RECETTES		
Chapitre compte		
	734 Versement transport	20 000,00
73	Impôts et taxes	20 000,00
TOTAL		20 000,00

- DIT que les crédits suffisant à l'opération sont inscrits au Budget Annexe Transport 2011

9. DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Après avoir entendu les développements et explications du 1^{ER} Vice Président, Serge ANDREONI, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2011 du Budget Annexe ZAE

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre compte		
21	immobilisations corporelles	
23	238 Avances versées	
23	immobilisations en cours	0,00
040	13918 Sub. transférées, autres	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	0,00
TOTAL		0,00
RECETTES		
Chapitre compte		
16	1641 Emprunts en euros	-753 000,84
16	Emprunts et dettes assimilées	-753 000,84
040	3351 Variation stock de terrains à aménager	753 000,84
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6), (7)	753 000,84
TOTAL		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre compte		
042	7133 Variation des stocks de terrains a aménager en cours	753 000,84
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7),(8),(9)	753 000,84
TOTAL		753 000,84
RECETTES		
Chapitre compte		
70 ^r	7015 Vente de terrains aménagés	300 000,84
70	Prod.des serv.du dom.et ventes diverses	300 000,84
77 ^r	774 Subvention exceptionnelle	453 000,00
	7718 Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	
77	Produits exceptionnels	453 000,00
TOTAL		753 000,84

- DIT que les crédits suffisant à l'opération sont inscrits au Budget Annexe ZAE 2011

10. VERSEMENT ACOMPTE DE SUBVENTION 2012 A L'ASSOCIATION TMS

Vu l'article L2131-11 du CGCT, M René GIMET ne prend pas part au vote ayant intérêt à l'affaire. Après avoir entendu les développements et explications du 1^{ER} Vice Président, Serge ANDREONI, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le versement d'un acompte d'un montant de 15.900 € au profit de l'association Transport Mobilité Solidarité à valoir sur la subvention 2012 qui sera allouée
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document nécessaire à la réalisation et au suivi de ce dossier.
- PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2012

11. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE AVEC L'ASSOCIATION TMS

Vu l'article L2131-11 du CGCT, M René GIMET ne prend pas part au vote ayant intérêt à l'affaire. Après avoir entendu les développements et explications du 1^{ER} Vice Président, Serge ANDREONI, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'APPROUVER l'attribution d'une aide exceptionnelle de 50 000€ à l'association TMS et par conséquent le projet d'avenant à la convention de partenariat.
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant à la convention de partenariat ou tout document nécessaire à la réalisation et au suivi de ce projet.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget Principal 2011

12. EYGUIERES - PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Après avoir entendu les développements et explications du Président, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'APPROUVER le protocole de fin contrat tel que présenté
- D'AUTORISER le Président d'AgglopoLe Provence à signer ce protocole de fin de contrat de délégation de service public de l'Eau Potable de la Commune d'Eyguières, les pièces annexes et toutes pièces y afférent.

13. EYGUIERES- PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après avoir entendu les développements et explications du Président, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'APPROUVER le protocole de fin contrat tel que présenté
- D'AUTORISER le Président d'AgglopoLe Provence à signer ce protocole de fin de contrat de délégation de service public de l'Assainissement Collectif de la Commune d'Eyguières, les pièces annexes et toutes pièces y afférent.

14. ST CHAMAS- PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Après avoir entendu les développements et explications du Président, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'APPROUVER le protocole de fin contrat, tel que présenté
- D'AUTORISER le Président d'AgglopoLe Provence à signer ce protocole de fin de contrat de délégation de service public de l'Eau Potable de la Commune de Saint Chamas, les pièces annexes et toutes pièces y afférent.

15. ST CHAMAS - PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après avoir entendu les développements et explications du Président, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'APPROUVER le protocole de fin contrat tel que présenté,
- D'AUTORISER le Président d'AgglopoLe Provence à signer ce protocole de fin de contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif de la Commune de Saint Chamas, les pièces annexes et toutes pièces y afférent.

16. EYGUIERES- RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Après avoir entendu les développements et explications du Président, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'APPROUVER le choix de l'entreprise SAUR comme délégataire du service d'Eau potable de la commune d'Eyguières,
- D'APPROUVER le projet de contrat de délégation et ses annexes qui ont été transmis individuellement à chaque membre du conseil communautaire et dont l'économie générale a été rappelée
- D'AUTORISER Le Président à signer ce contrat de délégation de service public, les pièces annexes et toutes pièces y afférent.

17. EYGUIERES- RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après avoir entendu les développements et explications du Président, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'APPROUVER le choix de l'entreprise SAUR comme délégataire du service d'assainissement collectif de la commune d'Eyguières,
- D'APPROUVER le projet de contrat de délégation et ses annexes qui ont été transmis individuellement à chaque membre du conseil communautaire et dont l'économie générale a été rappelée
- D'AUTORISER Le Président à signer ce contrat de délégation de service public, les pièces annexes et toutes pièces y afférent.

18. ST CHAMAS - RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Après avoir entendu les développements et explications du Président, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'APPROUVER le choix de l'entreprise SEM comme délégataire du service d'Eau potable de la commune de Saint-Chamas,
- D'APPROUVER le projet de contrat de délégation et ses annexes qui ont été transmis individuellement à chaque membre du conseil communautaire et dont l'économie générale a été rappelée
- D'AUTORISER Le Président à signer ce contrat de délégation de service public, les pièces annexes et toutes pièces y afférent.

19. ST CHAMAS - RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après avoir entendu les développements et explications du Président, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'APPROUVER le choix de l'entreprise SEM comme délégataire du service d'assainissement collectif de la commune de Saint-Chamas,
- D'APPROUVER le projet de contrat de délégation et ses annexes qui ont été transmis individuellement à chaque membre du conseil communautaire et dont l'économie générale a été rappelée
- D'AUTORISER Le Président à signer ce contrat de délégation de service public, les pièces annexes et toutes pièces y afférent.

DISCUSSION :

- M. Jean-Claude IMBERT signale que les rapports relatifs aux DSP comportent un certain nombre d'erreurs.
- M Le Président rappelle que toutes les rectifications ont été apportées en début de Conseil.

20. SALON DE PROVENCE - AVENANT N°17 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Jean Pierre GUILLAUME, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, - DECIDE D'APPROUVER l'avenant n°17 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif de la commune de Salon de Provence tel que présenté

- D'AUTORISER le Président ou le Vice Président Délégué à signer l'avenant n°17, ainsi que tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.
- DE PRECISER que la dépense est imputée au budget Annexe Assainissement.

21. EYGUIERES- MODIFICATION SURTAXE COMMUNAUTAIRE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Jean Pierre GUILLAUME, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE :

- DE PORTER la surtaxe communautaire du service de l'eau potable de la commune d'Eyguières comme suit :

		Tarifs Modif.
EAU		
Collectivité	part variable	0,9294€

- DE PRECISER que la nouvelle valeur ne s'appliquera qu'aux volumes facturés à partir du 07 mars 2012, sur la période qui suivra la relève de compteur à échéance normale, et postérieure à la date exécutoire de cette délibération communautaire.

22. SAINT CHAMAS- MODIFICATION SURTAXE COMMUNAUTAIRE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Jean Pierre GUILLAUME, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE :

- DE PORTER la surtaxe communautaire du service de l'eau potable de la commune de St Chamas comme suit :

		Tarifs Modif.
EAU		
Collectivité	part variable 0-36 m3/an	0,4750€
	Part variable Sup 36 m3/an	0,9658€

- DE PRECISER que la nouvelle valeur ne s'appliquera qu'aux volumes facturés à partir du 09 juillet 2012, sur la période qui suivra la relève de compteur à échéance normale, et postérieure à la date exécutoire de cette délibération communautaire.

23. SAINT CHAMAS- MODIFICATION SURTAXE COMMUNAUTAIRE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Jean Pierre GUILLAUME, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE :

- DE PORTER la surtaxe communautaire du service de l'assainissement collectif de la commune de St Chamas comme suit :

		Tarifs Modif.
Assainissement Collectif		
Collectivité	part variable	0,3246€

- DE PRECISER que la nouvelle valeur (surtaxe) ne s'appliquera qu'aux volumes facturés à partir du 09 juillet 2012, sur la période qui suivra la relève de compteur à échéance normale, et postérieure à la date exécutoire de cette délibération communautaire.

24. EAU POTABLE - CONVENTION D'AMENAGEMENT ET DE FINANCEMENT AVEC LE CG 13, « AMENAGEMENT DE LA RD10, NOUVELLE DEVIATION ROUTIERE DE LA FARE LES OLIVIERS »

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Jean Pierre GUILLAUME, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE :

- D'APPROUVER la convention de déplacement du réseau d'eau potable à conclure avec le Conseil Général des Bouches du Rhône, telle que présentée,
- D'AUTORISER le Président d'Agglopoie Provence ou le Vice-Président délégué à signer les actes et documents relatifs à la progression et au suivi de ces dossiers.

25. Assainissement- EYGUIERES - CONVENTIONS DE SERVITUDES DE TREFONDS Quartier les condamines

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Jean Pierre GUILLAUME, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE :

- D'APPROUVER l'octroi des trois conventions des servitudes de tréfonds concernant les parcelles nommées au bénéfice d'Electricité Réseau Distribution France

Commune	Quartier	section	N° de parcelle
EYGUIERES	LES CONDAMINES	AL	253 255

- D'AUTORISER le Président d'Agglopoie Provence ou le Vice-Président délégué à signer les actes et documents relatifs à la progression et au suivi de ces dossiers,
- Les frais d'acte et d'enregistrement de la constitution des servitudes de tréfonds si nécessaires à l'instruction de ce dossier seront pris en charge par Electricité Réseau Distribution France.

26. CONTRAT DE FOURNITURE D'EAU BRUTE - ALIMENTATION EN EAU BRUTE DE LA COMMUNE DE LA FARE LES OLIVIERS

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Jean Pierre GUILLAUME, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- ❖ D'APPROUVER le projet de contrat à conclure avec la Société du Canal de Provence pour la fourniture d'eau brute de la commune de La Fare Les Oliviers tel que présenté
- ❖ D'AUTORISER le Président ou le Vice Président Délégué à signer ce contrat ainsi que tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.
- ❖ DE PRECISER que la dépense est imputée au budget annexe Eau.

27. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET/OU DU RESEAU D'EAUX USEES - AURONS, LA FARE LES OLIVIERS, LANCON-PROVENCE, MALLEMORT, PELISSANNE ET SAINT-CHAMAS.

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Jean Pierre GUILLAUME, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- ❖ DE SOLLICITER les partenaires financiers - Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur - afin que la plus grande aide soit apportée à ces projets tels que présentés en séance,
- ❖ D'AUTORISER le Président ou le Vice Président Délégué à signer tout document relatif à la progression et au suivi de ces dossiers

28. VALIDATION DU DIAGNOSTIC DU DOCUMENT D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Jean Pierre GUILLAUME, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- ❖ DE VALIDER le diagnostic du DACOM, tel que présenté en séance
- ❖ D'AUTORISER le Président ou Le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif à la poursuite et à l'élaboration du DACOM.

**29. COMMUNE DE CHARLEVAL : DEMANDE DE DEROGATION A L'INTERDICTION D'OUVERTURE A L'URBANISATION DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLU
ART L122-2 DU CODE DE L'URBANISME**

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Yves WIGT, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- ❖ D'ACCORDER à la commune de Charleval une dérogation à l'interdiction d'urbanisation au titre de l'article L 122-2 du code de l'urbanisme,
- ❖ D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document utile à la réalisation et au suivi de ce dossier.

30. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA HLM FAMILLE ET PROVENCE - POUR L'OPERATION « LE SAINT AMAND » AVENUE ANDRE AUNE – SENAS - A HAUTEUR DE 55% DE L'EMPRUNT

Après avoir entendu les développements et explications du Président, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'ACCORDER la garantie d'emprunt à la SA HLM Famille et Provence dont les caractéristiques du prêt ont été décrites,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice Président Délégué à s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice Président Délégué, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la caisse des dépôts et des consignations et l'emprunteur,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice Président Délégué, à signer les conventions de garantie d'emprunt et de réservation de logements ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire.

31. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM NEOLIA - POUR L'OPERATION « LE DOMAINE DE SENAS » CHEMIN DU CIMETIERE – SENAS - A HAUTEUR DE 55% DE L'EMPRUNT

Après avoir entendu les développements et explications du Président, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'ACCORDER la garantie d'emprunt à la SA d'HLM Néolia dont les caractéristiques du prêt ont été décrites
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice Président Délégué à s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice Président Délégué, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la caisse des dépôts et des consignations et l'emprunteur,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice Président Délégué, à signer les conventions de garantie d'emprunt et de réservation de logements ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire.

32. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA HLM FAMILLE ET PROVENCE - POUR L'OPERATION « LA GARE A ALLEINS » AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY – ALLEINS - A HAUTEUR DE 45% DE L'EMPRUNT

Après avoir entendu les développements et explications du Président, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'ACCORDER la garantie d'emprunt à la SA Famille et Provence dont les caractéristiques du prêt ont été décrites,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice Président Délégué à s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice Président Délégué, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la caisse des dépôts et des consignations et l'emprunteur,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice Président Délégué, à signer les conventions de garantie d'emprunt et de réservation de logements ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire.

**33. GARANTIE D'EMPRUNT A POSTE HABITAT PROVENCE - POUR L'OPERATION « LE SERENA » 494
BOULEVARD DES BRESSONS – SALON DE PROVENCE A HAUTEUR DE 45% DE L'EMPRUNT**

Après avoir entendu les développements et explications du Président, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'ACCORDER la garantie d'emprunt à la Poste Habitat Provence dont les caractéristiques du prêt ont été décrites,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice Président Délégué à s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice Président Délégué, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la caisse des dépôts et des consignations et l'emprunteur,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice Président Délégué, à signer les conventions de garantie d'emprunt et de réservation de logements ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire.

34. AIDE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL - MODIFICATION DU REGLEMENT DU FONDS DE CONCOURS HABITAT – ARTICLE 5

Après avoir entendu les développements et explications du Président, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- ❖ DE VALIDER la nouvelle rédaction de l'article 5 du règlement de fonds de concours pour l'habitat tel que présentée
- ❖ DE CONFIRMER que les autres articles du règlement restent inchangés,
- ❖ D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président Délégué à entreprendre auprès des communes de la Communauté d'Agglomération toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ces dossiers

35. NOUVELLE CONVENTION PARTENARIALE ENTRE AGGLOPOLE PROVENCE ET L'ADIL13 (AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION AU LOGEMENT)

Après avoir entendu les développements et explications du Président, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- ❖ D'APPROUVER les termes du projet de la convention telle que présentée,
- ❖ D'AUTORISER le Président ou le Vice Président Délégué à signer la nouvelle convention partenariale entre l'Adil 13 et AgglopoLe Provence ou tous documents nécessaires à la réalisation et au suivi de ce dossier ;
- ❖ D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président Délégué à entreprendre auprès de l'ADIL13 toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce dossier ;
- ❖ Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette convention sont inscrits au budget communautaire.

36. NATURA 2000 « GARRIGUES DE LANÇON ET CHAINES ALENTOUR »

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Christophe AMALRIC, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire par 77 VOIX POUR ET 1 abstention, DECIDE :

- que la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence se porte candidate à la mission de structure chargée de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 « Garrigues de Lançon et chaines alentour »,
- D'AUTORISER le Président à se porter candidat pour la présidence du COPIL
- D'AUTORISER le Président ou le Vice Président Délégué à signer tout document nécessaire à la réalisation et au suivi de ce dossier.

DISCUSSION :

- M. Michel STRAUDO, tient à intervenir quant à la candidature d'AgglopoLe Provence à la mission de structure chargée de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 « Garrigues de Lançon et chaines alentour ». Il explique en effet, que le Syndicat Mixte du Massif de l'Arbois (SIMA), ayant pour objet de gérer le PIDAF de l'Arbois, est aujourd'hui animateur Natura 2000. Le territoire est entré en « phase d'animation » en 2008 pour la mise en œuvre de mesures proposées dans le cadre du DOCOB (validé en avril 2008) et ce afin d'atteindre les objectifs de conservation de cet espace. Aussi, en tant que Président de ce Syndicat, il se dit étonné par la candidature de la Communauté d'Agglomération alors même que le SIMA s'est déjà porté candidat en juin 2011 et que celui-ci regroupe les communes de Velaux et Rognac.

Il regrette que les 2 structures ne se soient pas rapprochées et que l'expérience du Syndicat ne soit pas exploitée sachant que du personnel a été mobilisé sur le sujet.

Ceci exposé, il s'abstient de voter.

- M. Le Vice Président, Christophe AMALRIC, répond que cette décision a été prise lors du Bureau Communautaire en date du 28 novembre dernier suite à une sollicitation de la DDTM. Agglopolé Provence, comme beaucoup de collectivités, souhaite s'inscrire dans le cadre de Natura 2000 et ce via l'exercice de sa compétence environnement et espaces sensibles. Il insiste que le fait que, dans le contexte actuel des réformes, il apparait nécessaire de favoriser les actions à l'échelle intercommunale.

- M. Le Président confirme la volonté de favoriser un réseau d'espaces naturels européens, représentatifs de la diversité biologique, au niveau communautaire. Il indique par ailleurs que le dépôt de candidature doit faire l'objet d'une délibération avant la fin décembre 2011 ce qui ne permet pas de définir une phase de travail en commun. Les services de l'EPCI se rapprocheront toutefois du Syndicat.

37. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES A CONCLURE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES ROQUES

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Christophe AMALRIC, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'APPROUVER le renouvellement de la convention de mise à disposition de services à conclure avec le Syndicat Mixte du Massif des Roques à partir du 1^{er} janvier 2012 et pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois pour la même durée - soit jusqu'au 31 décembre 2014-, (figurant en annexe)

- D'AUTORISER le Président ou le Vice Président délégué à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la réalisation et au suivi de ce dossier

38. DEMANDE DE SUBVENTIONS – OPERATION DE DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE – ANNEE 2012 – DISPOSITIF 226-C DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL HEXAGONAL

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Christophe AMALRIC, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'APPROUVER le programme prévisionnel de travaux 2012 qui lui a été présenté,

- DE SOLLICITER des aides aux opérations de défense des forêts contre les incendies (DFCI) (dispositif 226-C du Plan de développement rural hexagonal 2007-2013) auprès de l'Union Européenne/Etat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 80% du montant HT de l'opération,

- DE DECIDER de garder la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

- DE DECIDER de s'engager à recueillir préalablement l'accord des propriétaires des terrains concernés ou de leurs ayants droits,

- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document et acte nécessaire à la réalisation et au suivi de ce projet.

39. SUIVI ET ANIMATION DU PIDAF POUR L'ANNEE 2012 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Christophe AMALRIC, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- de SOLLICITER auprès du Conseil Régional PACA une subvention à hauteur de 50% pour la mission d'assistance technique, pour l'année 2012, pour un coût estimé à 15 000,00 € HT, soit 17 940,00 € T.T.C.

40. OPERATION DE BRULAGE DIRIGE - ANNEE 2012 – DEMANDE D'INTERVENTION DE LA CELLULE DE BRULAGE DIRIGE

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Christophe Amalric, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE - D'APPROUVER le projet qui lui a été présenté,

- DE SOLLICITER la cellule départementale de brûlage dirigé pour la réalisation des travaux sur la commune de Lançon de Provence,

- DE DECIDER de donner la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la cellule départementale de brûlage dirigé des Bouches-du-Rhône,

- DE DECIDER de confier au SDIS 13 l'obtention des autorisations des propriétaires ou de leur ayant droit concernés par les travaux,

41. OPERATION DE DEBROUSSAILLEMENT A REALISER PAR LES FORSAP DES BOUCHES-DU-RHONE - PROPOSITION DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2012

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Christophe AMALRIC, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- DE VALIDER le programme de travaux des Forestiers Sapeurs 2012,
- DE SOLLICITER l'intervention du Conseil Général des Bouches-du-Rhône afin qu'il finance et réalise ce programme dans le cadre de sa politique forestière,
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents et les actes relatifs à ce projet.

42. OPERATION RETENUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DE TERRAINS INCENDIES – FEUX 2009 ET 2010

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Christophe AMALRIC, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'APPROUVER les opérations retenues dans le cadre du dispositif d'aide à la Restauration de Terrains Incendiés sur la commune de Lançon de Provence (feux juin 2009 et juillet 2010) telles que présentées.

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

FINANCEURS	MONTANT (Euros H.T)	TAUX
Conseil Régional PACA	15 335 €	40%
Conseil Général des Bouches-du-Rhône	8 400€	21,90 %
Autofinancement	14 602,60 €	38,10%
TOTAL	38 337,60 €	100%

- D'AUTORISER le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre en vue de la désignation de l'équipe de conception chargée de la mission de maîtrise d'œuvre concernant le programme « Restauration de terrains incendiés – feux de juin 2009 et juillet 2010 »,

- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents et tous les actes relatifs à ce projet,
- DE S'ENGAGER à financer la part d'autofinancement par ses ressources propres,
- DE CERTIFIER que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit réputé complet,
- DE PRECISER que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget communautaire 2012.

43. DEFINITION D'UN PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS MENAGERS

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Christophe AMALRIC, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'ADOPTER le programme local de prévention de la production de déchets ménagers tel que présenté

44. VENTE D'UN TERRAIN SUR LE PARC D'ACTIVITES EUROFLORY

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, René GIMET, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- DE DECIDER de vendre un terrain de 3 hectares environ situé le long du RD, à détacher des parcelles cadastrées CW 93, CW 94, CW95, CW16, CW 175, CV 120, CV 252 et CV 258 21 sur le parc d'activités Euroflory à POMONA SA, ou à toute autre société qui devra s'y substituer pour le projet POMONA, au prix de 30 euros HT le m²,
- D'AUTORISER M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer les documents relatifs à cette vente,
- D'AUTORISER M. le Président ou M. le Vice-Président délégué A CHARGER tout notaire pour établir les actes authentiques à intervenir,
- DE PRECISER que les frais d'actes seront à la charge exclusive des acquéreurs

45. DEPLACEMENT D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SUR LE PARC D'ACTIVITES EUROFLORY

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, René GIMET, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- ❖ D'APPROUVER les travaux de déplacement de la ligne électrique pour un montant de 132.696,06 euros HT,
- ❖ D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer le devis d'ERDF et à approuver les conditions générales et révisions de prix,
- ❖ DE PRECISER qu'une servitude pourrait être constituée par acte notarié au bénéfice d'ERDF, si tel était le cas elle ferait l'objet d'une délibération ultérieure,
- ❖ DE PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communautaire 2012.

46. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS « ENSEMBLE POUR L'EMPLOI » AVEC LA MISSION LOCALE DU PAYS SALONNAIS ET LA MISSION LOCALE EST ETANG DE BERRE

Vu l'article L 2131-11 du CGCT, M René GIMET et M. ANDREONI ne prennent pas part au vote ayant intérêt à l'affaire.

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Michel CREON, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'APPROUVER la convention d'objectifs et de moyens « Ensemble pour l'Emploi » telle que présentée,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président Délégué à :
 - SIGNER la convention sus visée et tous documents nécessaires à la réalisation et au suivi de ce dossier
 - EFFECTUER toutes les formalités afférentes
- D'AUTORISER le versement de la subvention à la Mission locale du Pays Salonais et à la Mission locale Est Etang de Berre selon les modalités prévues
- DE PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget Primitif 2012

DISCUSSION :

- M. Le Président fait part à l'Assemblée Communautaire du vif succès du Forum thématique Aéronautique organisé le 9 décembre dernier par AgglopoLe Provence, le Pôle Emploi et la ville de Salon-de-Provence. En effet, à travers cet évènement près de 550 demandeurs d'emploi, jeunes inscrits en missions locales, scolaires et étudiants ont pu découvrir le monde de l'aéronautique. Ce secteur d'activités et les opportunités de la filière en termes d'emploi et de formation ont été présentés ce qui favorise largement le rapprochement de l'offre et de la demande d'emplois.

A ce titre, M. Le Président précise que la région PACA représente un des quatre grands pôles aéronautique/spatial de France, grâce notamment au pôle de compétitivité Pégase qui regroupe 265 entreprises.

47. FRAIS DES INTERVENANTS DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION LIRE ENSEMBLE

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, George VIRLOGEUX, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :- D'AUTORISER la prise en charge directement par AgglopoLe Provence :

- des frais d'hébergement, à hauteur maximum de 90€ par nuit et par personne ;
 - de transport selon le barème des services fiscaux ou sur présentation des titres de transport ;
 - de repas, à hauteur maximum de 30€ par personne et par repas,
 - et leurs rémunérations, selon contrat pour les artistes et au barème de la charte des auteurs / illustrateurs, pour les auteurs et illustrateurs.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget Primitif 2012.

48. LE FESTIVAL « LES MUSICALES »

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, George VIRLOGEUX, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- DE CONSERVER cette action en 2012 afin de soutenir les acteurs culturels locaux et de promouvoir la culture musicale, vecteur de lien social et d'échange entre les communes.

49. PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES SEJOURS VACANCES : MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION DIFFERENCIEE

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Yves WIGT, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - DECIDE D'ADOPTER la tarification différenciée pour les séjours organisés par le centre de vacances les Cytises comme exposée ci-dessous

TARIFICATION DIFFERENCIEE POUR LES SEJOUR VACANCES					
Type de séjour	Durée	Quotients	Tarifs	Tarif en €/jour	Tarif en € /séjour
Séjour neige	5 jours/4 nuits	0-500	T1	49	245
		501-900	T2	51	255
		901-1300	T3	53	265
		+ de 1300	T4 et enfants hors C.A.	60	300
Séjour avril	5 jours/4 nuits	0-500	T1	22	110
		501-900	T2	23	115
		901-1300	T3	25	125
		+ de 1300	T4 et enfants hors C.A.	32	160
Séjour été N°1	8 jours/7 nuits	0-500	T1	22	176
		501-900	T2	23	184
		901-1300	T3	25	200
		+ de 1300	T4 et enfants hors C.A.	32	256
Séjour été N°2	12 jours/11 nuits	0-500	T1	22	264
		501-900	T2	23	276
		901-1300	T3	25	300
		+ de 1300	T4 et enfants hors C.A.	32	384
Séjour été N°3	12 jours/11 nuits	0-500	T1	22	264
		501-900	T2	23	276
		901-1300	T3	25	300
		+ de 1300	T4 et enfants hors C.A.	32	384
Séjour été N°4	5 jours/4 nuits	0-500	T1	22	110
		501-900	T2	23	115
		901-1300	T3	25	125
		+ de 1300	T4 et enfants hors C.A.	32	160
Séjour automne	5 jours/ 4 nuits	0-500	T1	22	110
		501-900	T2	23	115
		901-1300	T3	25	125
		+ de 1300	T4 et enfants hors C.A.	32	160

- DE PRECISER que cette tarification sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2012.

50. participation des familles - prestations de la maison familiale du centre de vacances « les cytises »

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Yves WIGT, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - DECIDE D'ADOPTER la tarification comme exposée ci-dessous pour les prestations de la maison familiale « les Cytises ».

PRESTATIONS MAISON FAMILIALE		
EN CHAMBRE		
PENSION COMPLETE	COUPLE	76,00 €
PENSION COMPLETE	SEUL	45,50 €
DEMI-PENSION	COUPLE	62,00 €
DEMI-PENSION	SEUL	36,00 €

ENFANT LOGE AVEC PARENT		
PENSION COMPLETE	moins de 3 ans (forfait)	6,00 €
PENSION COMPLETE	3 à 12 ans	31,00 €
DEMI-PENSION	moins de 3 ans (forfait)	4,00 €
DEMI-PENSION	3 à 13 ans	24,00 €
EN DORTOIR		
PENSION COMPLETE	ADULTE	34,00 €
PENSION COMPLETE	ENFANTS de 3 à 12 ans	31,00 €
PENSION COMPLETE	moins de 3 ans (forfait)	6,00 €
DEMI-PENSION	ADULTE	28,00 €
DEMI-PENSION	ENFANTS de 3 à 12 ans	19,00 €
DEMI-PENSION	moins de 3 ans (forfait)	4,00 €
REPAS SUPPLEMENTAIRE		12,50 €

- ❖ DE PRECISER que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2012

51. TARIFICATION CLASSES DECOUVERTES

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Yves WIGT, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- ❖ La mise en place des classes de découvertes du centre de vacances Les Cytises
- ❖ D'ADOPTER la tarification comme exposée ci-dessous pour les classes de découvertes du centre de vacances Les Cytises,

TARIFICATION DES CLASSES DECOUVERTES	
CLASSE NEIGE	36,50 €/J
CLASSE VERTE/ROUSSE	27,00 €/J
ACCOMPAGNATEURS	20,00 €/J
Repas supplémentaire	12.50 €

- ❖ DE PRECISER que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2012

52. TARIFICATION DES CLASSES DECOUVERTES « CLES EN MAIN »

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Yves WIGT, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- ❖ D'ADOPTER la tarification comme exposée ci-dessous pour les séjours « clés en main »,

TARIFICATION DES SEJOURS CLES EN MAIN	
Classe de neige clés en main	45,00 €/J
Classes verte et rousse clés en main	36,00 €/J
ACCOMPAGNATEURS	20,00 €/J
Repas supplémentaire	12.50 €

- ❖ DE PRECISER que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2012.

53. REGLEMENT INTERIEUR POUR LA MAISON FAMILIALE « LES CYTISES »

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Yves WIGT, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'ADOPTER le règlement intérieur pour la maison familiale « Les Cytises » tel que présenté.
- D'AUTORISER le Président ou Le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif à la poursuite et à l'élaboration de ce dossier

54. AVENANT AU CEJ 2010/2013

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Yves WIGT, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés,
DECIDE :

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n°1 et tous documents nécessaires à la réalisation et au suivi de ce dossier.

55. RECONDUCTION DES ACTIONS QUALITATIVES POUR 2012

Après avoir entendu les développements et explications du Vice Président, Yves WIGT, et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés,
DECIDE :

- DE RECONDUIRE les actions qualitatives telles que présentées
- D'AUTORISER Le Président ou le Vice-Président délégué à signer les conventions d'animation sus mentionnées
- DE PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget communautaire 2012

56. DONNE ACTES

Le Président donne acte des décisions communautaires

□N°196/11 Marché pour une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la Santé relative à la pose de membranes d'aération dans les bassins de la STEP des Entrages - SPS SUD EST

□N°197/11 Marché Acquisition et maintenance de pompes et de fournitures liées pour la piscine Claude Jouve. MECASUD

□N°198/11 Modification de la décision n° 113/08 régie de recette eau et assainissement Mallemort - REGIE DE RECETTES EAU - ASSAINISSEMENT MALLEMORT

□N°199/11 MAPA prestation de fourniture et de pose d'un analyseur de phosphate sur la STEP des Entrages - Occitane d'Environnement

□N°200/11 Avenant N°1 au MAPA N°110/09 location et maintenance de 2 minibus - DIAC LOCATION

□N°201/11 Modification de la décision n° 067/11 régie d'avances transport scolaire Mallemort - REGIE D'AVANCES - TRANSPORT SCOLAIRE MALLEMORT

□N°202/11 Convention relative à la lutte contre la chenille processionnaire du pin sur les espaces naturels - FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES

□N°203/11 Appel d'offres 1107SIG Expertises, formations et maintenance de logiciels pour le S.I.G - ESRI

□N°204/11 Avenant n°1 au marché à bons de commande pour une prestation de transport du personnel- ASSOCIATION DES TAXIS AIXOIS

□N°206/11 MAPA à bons de commande entretien, réparation et fourniture de pièces pour la mini benne à ordures - PB ENVIRONNEMENT

□N°207/11 MAPA de prestations de services de Contrôle des dispositifs d'auto surveillance et de suivi régulier des rejets de 9 stations d'épuration d'Agglopolo Provence - SOCOTEC

□N°208/11 Marché Réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées sur la commune de Velaux - SOGREA/ JCM/ 2 M Conseil Midoun

□N°209/11 Convention pour la mise en place d'ateliers de Totem - ILLICO PRESTO COMPAGNIE

□N°210/11 MAPA à bons de commande de prestations de services -surveillance de la qualité des eaux souterraines du CSDND de Mallemort - HYDRAUDIAG

□N°211/11 Avenant n°3 Appel d'offres lot n°2 transport Sénas - Salon de Provence (circuit 056) SUD EST MOBILITES / TRANSPORTS ROBERT

□N°212/11 Avenant n°1 Appel d'offres lot n°3 entretien et réparation du parc de bennes à ordures ménagères - MARTIN PRODUCTIONS

□N°213/11 Convention de prestation de service pour l'assistance au montage du marché de prestations jeunesse et rédaction du cahier des charges - ASSOCIATION SERVICE PUBLIC 2000

□N°214/11 Annule et remplace : Marché de travaux de démolition du mas du quintin ZAE la gandonne - RIVASI BTP

□N°215/11 Contrat de cession ou de concession pour la représentation théâtrale "le petit chaperon loup" pour l'ALSH - COMPAGNIE MINE DE RIEN

□N°216/11 Convention de prestation d'animation pour l'organisation de stands de fête foraine pour l'ALSH - COMPAGNIE MAXI JEUX

□N°217/11 Avenant n°1 au marché pour des prestations théâtrales pour les scolaires - PAROLES EN ACTES

□N°218/11 Appel d'offres ouvertes par lots séparés - 1109ABRI Mise à disposition, nettoyage, maintenance d'abribus et affichage publicitaire sur la commune de Salon de Provence - PUBLI ESSOR

□N°219/11 MAPA de maîtrise d'œuvre aménagement de la déchèterie intercommunale de Pélissanne - AVODA

□N°220/11 MAPA de travaux de remplacement de la chaudière à la piscine Claude JOUVE - GDF SUEZ ENERGIE SERVICE COFELY

□N°221/11 MAPA de prestations de services pour le remplacement et la modification du système central et la mise en sécurité incendie à la piscine Claude JOUVE - UTC FIRE & SECURITY

□N°222/11 MAPA de prestations de services pour le nettoyage et la désinfection des réseaux aérauliques à la piscine Claude JOUVE - HYES

□N°223/11 MAPA de travaux pour la mise en place d'unités de climatisation chauffage pour quatre bureaux (siège) - CEGELEC

DECISIONS COMMUNAUTAIRES DONT LE MONTANT EST SUPERIEUR A 193 000 € HT :

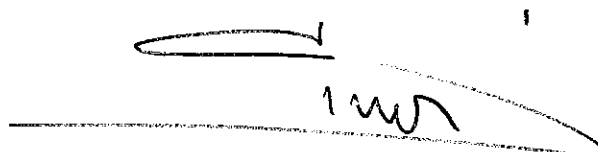
□N°205/11 Marché de Construction d'une station d'épuration sur la commune de Mallemort - STEREAU SAS (mandataire), GAGNERAUD CONSTRUCTION, EURL ARCHITECTURE STEPHANE GOAVEC

L'ensemble des prestations s'élève à 2 061 000.00 € H.T. soit 2 464 956.00 € TTC. :

- tranche ferme : études de conception 79 013.00 € H.T.
- tranche conditionnelle : réalisation de la station d'épuration et mise en service : 1 981 987.00 € HT

Le Président clôt la séance à 20H 00

A SALON DE PROVENCE, le douze décembre deux mille onze



Michel TONON,
Président d'Agglopolo Provence
Maire de Salon de Provence
Conseiller Général des Bouches du Rhône